

Notice de montage d'une condamnation AC600 avec un kit de fixation M213 sur une échelle à crinoline en aluminium conforme aux normes NF E 85-016 et EN ISO 14122-4 (côte intérieure montants de 400mm, montant largeur max. 65 mm)

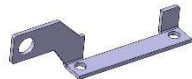
Matériel nécessaire :

- Clé plate ou à pipe 13 (1x)
- Tournevis Cruciforme
- Mètre ruban 3m
- Marqueur

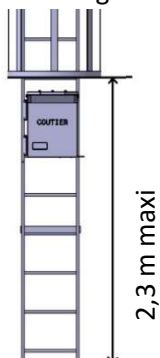
Avant montage de la condamnation, assembler l'opercule sur le panneau selon la notice jointe



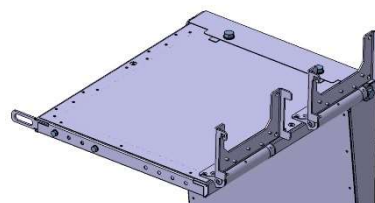
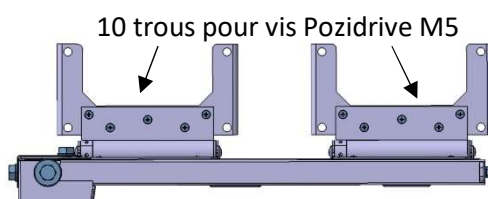
Contenu du colis :

 Chaine à grandes mailles $\varnothing 4 \times 8 \times 32$ (1x)		 Cadenas largeur 40 (1x) + clefs (2x)	 Rondelle plate normale M $\varnothing 8$ (10x)
 Ecrou nylstop zingué M8 (10x)	 Vis MET TF Pozidrive inox M5x12 (10x)	 Téton de réglage paumelle (2x)	 Tige de réglage paumelle (2x)
 Cavalier échelle (5x)	 Kit de fixation M213 (2x)	 Patte montant échelle (1x)	

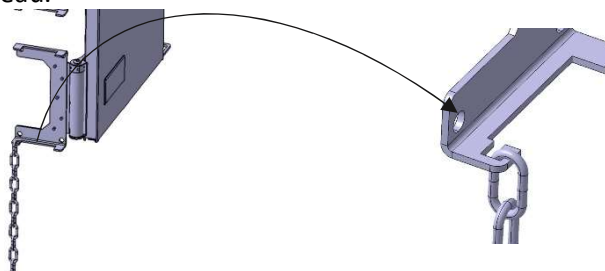
1. Avant montage de la condamnation type AC600 sur votre échelle, vérifier le bon assemblage de cette condamnation suivant notice jointe.
2. Mettre en position la condamnation au plus proche du premier arceau de la crinoline tout en laissant un jeu pour que la condamnation puisse pivoter. La hauteur entre le premier arceau et le sol ne doit pas excéder 2 300 mm et la largeur entre montants doit être de 400mm.



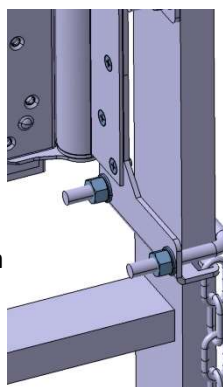
3. Mettre en place le kit de condamnation sur le panneau côté opposé aux fraisages des paumelles. Visser les 10 vis Pozidrive M5 dans les trous correspondants.



4. Mettre en place la chaînette permettant le maintien en ouverture de la porte. Elle doit se loger dans l'emplacement prévu sur la fixation du bas. Cette dernière permettra de maintenir la condamnation en position ouverte en passant l'un des maillons dans la patte de cadenas du panneau.

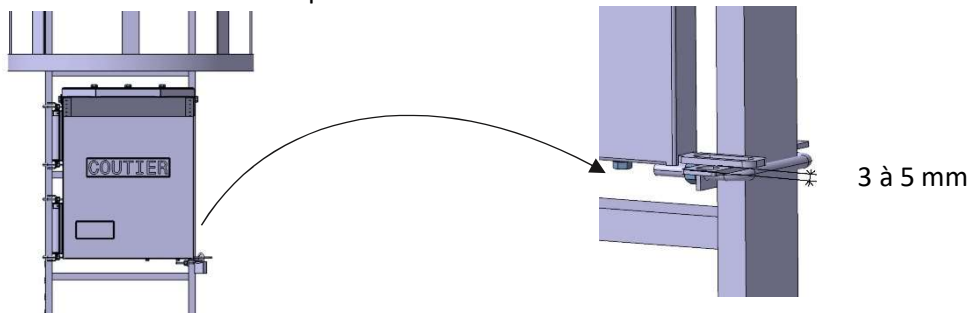


5. Mettre en place les fixations et le panneau sur l'échelle. S'assurer que le montant vient se placer dans les emplacements sur les fixations. Verrouiller le tout avec les cavaliers et la boulonnerie (rondelles et écrous M8).

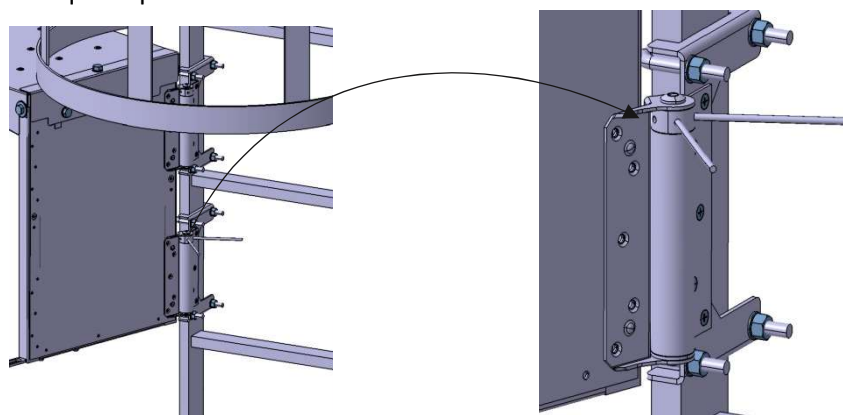


Vérifier qu'aucun barreau n'empêchera le montage de la patte à cadenas sur le montant opposé avant perçage.

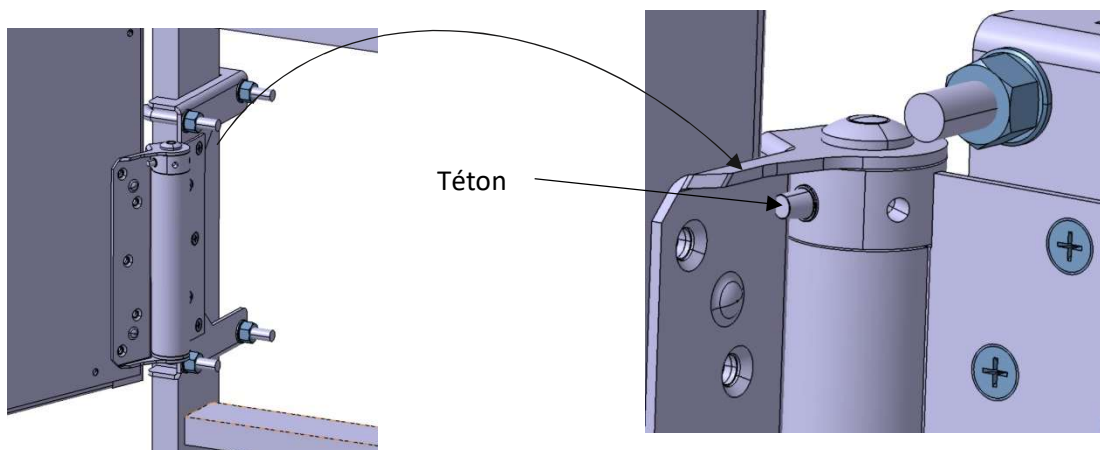
6. Présenter la patte à cadenas sur le montant opposé. L'écart vertical entre les deux pattes (panneau et patte à cadenas) doit être compris entre 3 et 5mm. Utiliser le cavalier, les rondelles et écrous M8 restants pour verrouiller.



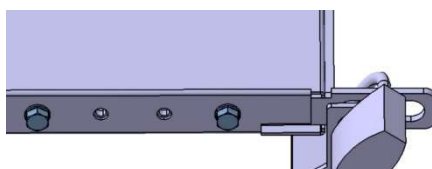
7. Utiliser les 2 tiges de poussée et les tétons prévus à cet effet afin mettre la paumelle du bas en tension (se référer à la notice « réglage des ressorts »). Reprendre le remontage avec la seconde tige lorsque la première arrive en butée contre le montant de l'échelle.



8. Quand la tension du ressort est suffisante, insérer le téton dans l'un des trous utilisés dans l'opération précédente qui est situé entre les deux parties de la paumelle.



9. Une fois l'installation assemblée, vérifier que la porte se ferme correctement et automatiquement. Enfin verrouiller à l'aide du cadenas le panneau de condamnation. Il est possible de modifier la longueur de la patte à cadenas à l'aide des 2 vis situées sous le panneau (pour des échelles de largeur intérieure comprise entre 400 et 450 mm).





Tous nos produits sont conçus et testés selon la série de normes NF E 85-016, série française homologuée suivie par le Ministère du Travail, assurant la conformité aux exigences réglementaires de sécurité (code du travail).

Cependant, il est de la responsabilité des sites à équiper d'effectuer une évaluation des risques (présence potentielle du public, risques résiduels majeurs, échelles utilisées comme issues de secours ou en accès multiples, ...) afin de déterminer le dispositif de protection anti-intrusion en adéquation avec les risques encourus (R 4321-1 du code du travail et norme NF E 85-012).

Nos spécialistes peuvent vous informer et vous conseiller dans les choix à effectuer.

Le chef d'établissement, dans lequel l'installation d'une protection anti-intrusion est envisagée, et le poseur doivent s'assurer de la capacité de l'échelle support et de la structure porteuse à absorber les contraintes liées à la fixation de la protection anti-intrusion sur ses montants.